

# Rapport moral année 2019-2020

## Les années se suivent mais ne se ressemblent pas

Cette année 2019-2020 avait pourtant semblé commencer normalement :

- Toujours autant de monde aux activités en salle avec une nouvelle professeure Amal Hatimi.
- Toujours autant de participation à la marche nordique avec 3 groupes à chaque fois.
- Des nouveautés en randonnée, avec un groupe 1bis pendant les 6 premières semaines pour des sorties hors Chablais et quelques randos cool à la journée.

Et puis cette double Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire mi-octobre. Rappelez-vous, nous étions 399 présents dans cette salle et presque autant représentés (du jamais vu), pour adopter la réforme des statuts et voter le budget prévisionnel, les montants de la nouvelle cotisation et le rapport moral. Aujourd’hui, nous sommes 70 présents à avoir bravé la météo, les craintes liées à la situation sanitaire, l’absence de pot de l’amitié et de soirée festive. **Alors un grand merci à vous.**

Suite à cette Assemblée Générale, le bureau a été désigné avec un nouveau vice-président (Philippe Vigier-Just) une nouvelle trésorière adjointe (Franca Garraude) et les autres membres reconduits dans leurs fonctions dont votre serviteur comme président.

Pourtant une petite chose aurait dû nous mettre la puce à l’oreille. Cette météo pluvieuse qui a fait qu’un tiers quasiment des randonnées ont été annulées. D’autant que la saison d’hiver, pour les activités extérieures est également partie en demi-teinte. Beaucoup de neige, voire énormément, au-dessus de 1500 m et très peu ou qui ne tenait pas en dessous. D’où, là encore, un grand nombre d’annulations et un séjour raquettes-ski de fond et nordique, pourtant dans le jura, qui a failli se transformer en séjour VTT et sorties culturelles. Heureusement la neige est tombée dans la nuit du lundi, tout le mardi et a tenu jusqu’au jeudi.

Mais pour le reste, tout allait bien, avec un gros succès des cours de gym, une commission voyage qui travaillait sur de nouvelles destinations, d’autres sorties culturelles et peaufinait le nouveau règlement voyage qui est maintenant sur le site.

## Et puis, un grain de sable est venu tout enrayer.

Que dis-je un grain de sable ? un millième de grain de sable, un petit virus d’abord lointain aux fin fonds de la Chine. Comme disait alors un professeur marseillais devenu célèbre depuis, une grippe qui ne devait pas faire plus de morts que les accidents de trottinette !!

Il nous a cependant rapidement inquiété car deux groupes partaient en voyage en Inde (pays limitrophe) fin février. Nous avons même interrogé notre voyagiste sur les risques éventuels « suite à cette épidémie en Chine » disions-nous alors.

Et tout s’est emballé. Nos deux groupes sont bien rentrés d’Inde, le deuxième le 16 mars en soirée, pour entendre le président de la République annoncer le confinement généralisé de la population le lendemain. Arrêt de toutes les activités, ce que CLL avait déjà décidé le 15 mars.

**Si les activités pour les adhérents se sont arrêtées, il n’en a pas été de même pour l’association et son comité qui ont continué à fonctionner avec trois objectifs :**

- Informer régulièrement les adhérents sur la situation
- Continuer à faire vivre l’association en gérant les conséquences des annulations successives des voyages, en lançant la campagne de réinscriptions et d’adhésions pour 2020-2021.
- Préparer la rentrée 2020.

= » **Nous avons envoyé 5 messages aux adhérents (également mis sur le site) au fur et à mesure de l'évolution de la situation.**

Les 19 et 27 mars deux messages pour inciter tout le monde à profiter de l'heure de sortie autorisée autour de chez soi pour faire du sport et pour donner des sites internet proposant des activités de gymnastique.

Le 9 mai, avant le déconfinement, pour informer de la non reprise des activités par CLL, puis le 3 juin pour confirmer, malgré la phase 2 de ce déconfinement, l'absence d'activités de CLL jusque fin juin au vu des contraintes incompatibles avec notre fonctionnement.

Enfin le 17 aout un dernier message pour préciser les conditions de la reprise des activités en septembre.

= » **Nous avons organisé et lancé la campagne d'inscription pour les nouveaux adhérents et de réinscription pour les anciens.** Je tiens d'ailleurs à rappeler que cela représente un très gros travail pour le secrétariat et l'ensemble du comité surtout si les adhérents ne prennent pas la peine de lire dans le détail les documents très détaillés qui leur sont envoyés et génèrent des dossiers incomplets ou en erreur.

Pour les candidats à l'entrée à CLL, comme l'année précédente, préinscription informatique ouverte le 8 juin. Et une nouveauté : toutes les inscriptions non satisfaites seront gardées en liste d'attente pour l'année suivante.

Pour les anciens adhérents réinscription de fin mai à début juillet avec, si j'ose dire, un double effet COVID19.

Premier effet COVID19, 105 non-réinscriptions au lieu de 50 à 60 les années précédentes, plus une forte baisse des réinscriptions aux activités en salle, par crainte de la pandémie ou de ses conséquences sur l'organisation des activités.

Nous avons décidé de profiter de ce chiffre imprévu pour diminuer l'effectif de CLL à 880 adhérents, pour avoir moins de participants dans chacune de nos activités. Cela nous a quand même permis d'accepter 60 nouveaux adhérents comme les années précédentes.

Deuxième effet COVID19, quelques demandes de remboursement partiel de la cotisation 2019 ou de diminution de la cotisation 2020-21 qui, il est vrai, avait bien augmenté pour les membres pratiquant activités en extérieur et en salle. Nous avons refusé ces demandes, et même si elles ne sont pas nombreuses, je souhaite m'arrêter un peu sur les débats qu'elles engendrent.

Tout d'abord, pour éventuellement rembourser ou diminuer une cotisation, encore faut-il avoir eu moins de dépenses. Cela a bien été le cas, mais vous verrez dans le bilan financier présenté par Philippe Triomphe, que ramené au nombre d'adhérents c'est assez dérisoire.

Ensuite il faut que nos règles statutaires le prévoient ou le permettent. Or, que disent-elles ?

Article 4 des statuts, dernier alinéa : » **Aucun remboursement, même partiel, de la cotisation ne peut être effectué** ». Alors comment faire un rabais sur la cotisation 2019-20 ?

Article 8 des statuts : « **Elle (l'Assemblée générale) approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget et le montant des cotisations** ». Ce qui a été fait pour la cotisation 2020-21 lors de l'AG de l'an dernier. Le comité n'a aucun pouvoir pour la modifier et nos statuts ne prévoient pas qu'elle puisse être modifiée par une AG extraordinaire (que nous n'aurions, de toute façon, pas pu tenir en avril ou mai). Donc pas de possibilité de modification de la cotisation 2020-21.

Enfin, et c'est pour moi le plus important, ces demandes sont en contradiction avec notre statut d'association de la loi de 1901.

Adhérer à une association de la loi de 1901 est un acte volontaire et désintéressé qui permet, en se regroupant, de mettre en place des activités communes sans objectif de bénéfice. La cotisation marque l'adhésion volontaire des adhérents au fonctionnement de l'association. Elle relève donc d'une logique non marchande et n'est pas la contrepartie d'une prestation de service attendue.

D'autant que cette cessation d'activité n'a pas été le fait de CLL. Elle a découlé de la nature exceptionnelle et imprévisible de la situation sanitaire liée au Covid19 et à des instructions réglementaires des autorités publiques.

J'ai certainement été un peu long sur ce sujet, mais il me semblait important, car il reflète, je trouve, l'attitude uniquement consommatrice, en développement, de certains de nos adhérents.

= » **Enfin, et je dépasse le cadre du rapport moral de l'année écoulée terminée le 30 juin, nous avons préparé activement la rentrée 2020 avec pour objectif de la rendre aussi normale que possible.**

Seules les activités culturelles et de voyage sont suspendues cet automne. Les activités en extérieur et en salle ont repris dans le cadre des protocoles sanitaires, des recommandations de nos fédérations et des dispositions de la mairie. Je sais que certains ou certaines les trouvent contraignantes ou même quelques fois les désapprouvent, mais que sont ces contraintes au regard de la possibilité de poursuivre certains de nos loisirs préférés ?

N'oublions pas qu'à 90% les adhérents de CLL font partie des catégories à risque de complications graves du Covid19.

La situation de la Haute Savoie n'est pour le moment pas critique, mais l'évolution nationale de la pandémie montre que nous devons tous faire attention au respect strict des gestes barrière.

Je terminerai en vous disant que CLL, son comité, ses adhérents sont dans une période d'incertitude qui peut être anxiogène. Mais, contrairement à beaucoup d'autres, ce qui est en jeu pour nous ce ne sont que nos loisirs.

Soyez certains que nous ferons tout, dans les semaines et les mois à venir, pour maintenir au mieux nos activités, mais sans mettre en danger nos adhérents et en modifiant s'il le faut nos fonctionnements.

Merci pour votre présence et votre attention.

Philippe Guillemelle